

Inauguration des aménagements du front de Neige du Prarion

Le Samedi 14 janvier, Ghislaine Bossonney, Maire des Houches a inauguré en présence de nombreux élus et personnalités les travaux d'aménagement du front de neige du Prarion aux Chavants.

Après la première saison hivernale, quel bilan faisons-nous ? Le projet réalisé par la commune a tout d'abord amélioré le cadre urbain : mise en place d'abris bus, aménagement d'un parking dépose rapide, réaménagement du rond point, réalisation de trottoirs, installation d'un panneau lumineux et réfection totale du tapis routier et des réseaux humide et sec. La qualité et l'efficacité du travail mené par la commune sont salués par les riverains. Des travaux qui ont permis durant cette saison hivernale d'améliorer significativement les conditions d'accueil et sécuritaire des skieurs sur notre station. Cette opération constitue la première réalisation qui répond aux objectifs du mandat de l'équipe municipale : redonner à notre station village une image d'accueil et de qualité sobre et élégante.



Sobriété énergétique : Où en sommes nous aux Houches ?

La sobriété énergétique étant actuellement un enjeu clé de la vie publique, l'équipe municipale, en lien avec la régie électrique travaille, depuis 2020 à des solutions pour réduire les impacts lumineux sur la biodiversité afin d'être plus respectueux de l'environnement. A cet effet, plusieurs actions ont été déployées : la réduction de la durée des illuminations de Noël à fin Février, la livraison dans les jours à venir des horloges pour équiper les 69 armoires de distribution. Une démarche qui permettra une maîtrise de l'éclairage public avec une extinction entre 23h et 6h.

Merci aux Houchards !

Merci à tous d'avoir joué le jeu. Sur plus de 2500 bulletins municipaux distribués avec les formulaires d'inscription au système d'alerte à la population, nous avons enregistré plus de 50% de nouvelles inscriptions. Mon village, je l'aime, je le protège.

Kandahar 2023 le spectacle était au rendez-vous

Félicitations à Ramon Zenhäusern qui a remporté l'épreuve de Slalom de la Coupe du Monde de Ski Alpin «Kandahar» sur la Verte des Houches, le samedi 4 février 2023 devant 8500 personnes en liesse. Nous souhaitons également remercier l'ensemble des personnes qui ont permis l'organisation et la réussite de cet événement aux Houches. Merci pour cette belle ambiance.



Commerçants/artisans sur la commune ? Inscrivez-vous sur notre site internet !

Si vous souhaitez figurer sur l'annuaire des entreprises, accessible sur le site internet de la Mairie des Houches, merci d'envoyer un mail à : communication@leshouches.fr, pour obtenir un formulaire à compléter. La commune procède également à la présentation de toutes nouvelles entreprises installées aux Houches, par un post de bienvenue sur la page Facebook de la commune. Enfin, chaque mois, un commerçant ou artisan est mis à l'honneur sur notre page Facebook.

Carnaval

Ce mardi 21 février 2023, les élèves du groupe scolaire des Houches ont égayé les rues de la commune en défilant déguisés pour le carnaval.

Un grand merci aux enfants pour ce joli moment plein de couleurs et de joie.



Entretien des Haies

Depuis la mi-mars, la saison de nidification a commencé. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, il est conseillé de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

Cérémonie des vœux du Maire 2023

Madame le Maire, Ghislaine Bossonney, accompagnée de son conseil municipal, a formulé ses vœux à la population le 20 janvier dans une salle comble. Au vu du nombre d'administrés présents à l'espace animation à l'occasion de cette cérémonie, on peut constater qu'il y avait une véritable envie de se retrouver après ces deux années d'annulation en raison de la crise COVID. En présence de nombreux élus des communes voisines, le Maire a dressé un bilan de mi-mandat (les travaux effectués, les événements 2022, les grands projets, la solidarité aux Houches) sans oublier de rappeler les projets à venir. La soirée s'est achevée par un apéritif qui s'est prolongé. L'occasion d'un moment de convivialité et d'échanges apprécié.



Anime tes mercredis

Pour cette dernière période scolaire, les cycles d'activités sur les mercredis font leur grand retour, du mercredi 26 Avril au mercredi 28 Juin 2023. Trois ateliers sont au rendez-vous : Savoir Rouler à Vélo - Aisance aquatique- Ateliers Philosophiques. Ces activités sont destinées aux enfants de 6 à 11 ans (CP à CM2)!

📅 Date limite des inscriptions : Mercredi 19 Avril 2023.

Pour plus d'informations, accueilsdeloisirs@leshouches.fr ou [06.08.17.61.16](tel:06.08.17.61.16)

Campagne d'enrobés

En 2023, la commune prévoit une grande campagne d'enrobés et de réfection de chaussées afin de combler les nids de poule et autres déformations.

Pour le 1er trimestre 2023, plusieurs routes et voies communales sont programmées (La route Napoléon, la route de Bellevarde ; le carrefour de la Forge du Lac, l'arrêt de bus Mairie, la devanture du Carrefour Contact, la route de la Côte des Chavants.)



Je suis un maître responsable, je ramasse les crottes de mon chien

Propriétaires de chien, pour le bien de tous, ramassez quand vos chiens ont fini leurs besoins et veillez à ce que notre village ne devienne pas des toilettes canines.

Pour vous aider à maintenir le village propre, la municipalité a mis à votre disposition des distributeurs de sacs à déjections canines dans tout le village.

Marcher dans une crotte de chien n'a rien d'agréable. En comptant sur la civilité de chacun !

Semaine Nationale de la Petite Enfance

La commune des Houches a participé du 20 au 24 mars à la 10ème édition de la semaine nationale de la petite enfance dédiée aux tout-petits et à leurs parents sur le thème « Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ».

A cette occasion, les services « petite enfance » ont concocté une programmation avec plusieurs activités pour les enfants.



Accueil téléphonique du public - Service Urbanisme

Dans l'attente du recrutement d'un nouvel instructeur, le service Urbanisme suspend temporairement l'accueil téléphonique du public le jeudi matin.

💡 Liquidation des taxes d'urbanisme

Depuis le 1er septembre 2022, la liquidation des taxes d'urbanisme a été transférée à la Direction Générale des Finances Publiques qui gèrera dorénavant la taxe d'aménagement (TA) et la part logement de la redevance d'archéologie préventive (RAP). Les grandes étapes pour le bénéficiaire d'un permis de construire :

- Demande d'autorisation d'urbanisme sans complétude du volet fiscal
- Déclaration en ligne lorsque le bien est habitable
Déclaration foncière (modèle H1/H2)
Déclaration de surface taxable du permis
- Paiement des Taxes d'urbanisme à réception du titre de perception

Pour en savoir plus : leshouches.fr Rubrique «démarche d'urbanisme»

Déclaration des Ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches.